

Pour qui ?

Jeunes de 16 à 25 ans
afin de compléter
leur formation initiale

**Demandeurs d'emploi
de 26 ans et +**
Inscrits à Pôle emploi

**Bénéficiaires
des minima sociaux**
(RSA, ASS, AAH) ou personnes
ayant bénéficié d'un contrat aidé

Comment et Combien ?

CDI ou CDD de 6 à 12 mois
pouvant aller jusqu'à 24 mois

Rémunération minimale

**Au moins 55 à 100%
du SMIC**

en fonction de l'âge et de la
qualification

Quelle formation ?

Durée de la formation
150 h minimum

Pour un CDD, entre **15 et 25%**
de la durée du contrat

Obligation de préparer un
**diplôme de l'Education
nationale** ou un titre professionnel

Désignation d'un **tuteur** dans
l'entreprise

**JE TRAVAILLE
ET JE ME QUALIFIE**

LE Contrat de Professionnalisation



Qui emploie ?

Les employeurs assujettis
au financement de la formation
professionnelle continue
Les établissements publics
industriels et commerciaux et les
entreprises d'armement maritime

Quelles aides pour les employeurs ?

**Aide forfaitaire à l'embauche par Pôle emploi de 2 000€
maximum** pour un contrat conclu avec un demandeur d'emploi
de 26 ans et plus

**Aide forfaitaire de l'Etat de 2 000€ et exonération de
certaines cotisations patronales** pour l'embauche d'un
demandeur d'emploi de 45 ans et plus

Absence de prise en compte dans les effectifs

Où s'adresser

Pour le recrutement
Pôle emploi, Mission locale,
Cap emploi

**Pour le financement
du contrat**

OPCA de l'entreprise

Plus d'infos / www.travail-emploi.gouv.fr
et www.alternance.emploi.gouv.fr



PRÉFET DE LA
RÉGION BRETAGNE